



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 5994

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. En effet il semblerait que le décret prévu par l'article 106 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

## Texte de la réponse

L'article 106 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, modifiant le code du patrimoine, a fusionné les régimes d'autorisation prévus par ce code pour les travaux sur immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques, et pour les travaux sur immeubles adossés à un monument classé. Les services du ministère de la culture et de la communication ont rédigé un projet de décret d'application de ces nouvelles dispositions, ayant vocation à modifier la partie réglementaire du code du patrimoine. Toutefois, certaines dispositions du code de l'urbanisme devront également être adaptées, en cohérence avec cette nouvelle rédaction du code du patrimoine. La saisine du Conseil d'État est prévue pour le mois de janvier 2013, et la publication du décret devrait intervenir en mars 2013.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5994

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5333

**Réponse publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6746